



COMMISSION DE SUIVI DE SITE POUR LE STOCKAGE SOUTERRAIN DE GAZ NATUREL DE BEYNES

Compte Rendu de la réunion du Vendredi 14 Septembre 2018 à 9 h 30
à la Sous-Préfecture de Rambouillet
Sous la Présidence de Michel HEUZÉ – Sous Préfet de Rambouillet

Assistaient à la réunion :

Au titre du collège « services et établissements publics de l'Etat »

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
Mathilde FAILLARD – Inspecteur de l'Environnement de l'Unité Départementale 78 – DRIEE
Cécile CASTEL – DRIEE / UD 78
Vincent PIERRON – DRIEE
Pascal LAMBRECHT – DRIEE / UD 78

Au titre du collège « collectivités territoriales »

Alain BRICAULT – Maire de Beynes
Alain BRICAULT – Président Communauté de Commune Coeur d'Yvelines
Alain VAUCHELLES - Adjoint au Maire de Marcq
Jacques CHAUMETTE – Maire de Saulx Marchais
Christine ZENOUDA – Conseillère Municipale de la commune de Thoiry

Au titre du collège « associations de riverains de l'installation classée » et associations de protection de l'environnement

Michel CHARTIER – Association Yvelines Environnement

Au titre du collège « exploitants »

Gérald GATTO – Directeur du Pôle IDF Ouest Storengy
Philippe MAUS - Chef du site de stockage souterrain de Beynes Storengy
Fabrice TROCHET – Cadre réglementation du site Storengy
Jean IMBACH – Chef de Projet GRT Gaz Direction de l'Ingénierie
Stéphane LE DOZE – Responsable du département compression GRT Gaz
Christian HENRY – Adjoint au Responsable Pôle Exploitation GRT Gaz Val de Seine

Au titre du collège « salariés »

Martine RAVARY – Cadre Ordonnancement, Planification, Déléguée du personnel et du membre du CHSCT storengy
Luc LAMBERT – Technicien d'Exploitation et Délégué du Personnel Storengy

Autres personnes présentes

Nicole CHABAUD – Cabinet – Sous Préfecture de Rambouillet

Etaient absents :

- le représentant de la DDT
- le représentant du SIDPC en Préfecture
- le représentant du Bureau Environnement et Enquêtes Publiques en Préfecture
- le représentant de l'ARS- UT
- le représentant du Conseil Départemental des Yvelines
- le représentant du Collectif d'association pour la défense de l'environnement de Seine-Aval (CAPESA)
- le représentant de la Jonction d'Associations de Défense de l'Environnement (JADE)
- le représentant du collectif des riverains des sites Storengy et GRTGaz à Beynes

En préambule, le Président de la Commission de Suivi de Site (CSS), Michel HEUZÉ, tient à présenter ses remerciements à tous les membres présents qui assistent à cette réunion institutionnelle réglementaire. Il s'agit de faire le point avec l'Etat et la DRIEE concernant le fonctionnement du site de stockage de gaz de la commune de Beynes. M. Heuzé précise que cette commission de suivi de site est une instance relativement récente et qui associe, en plus de l'Etat, de la commune, des entreprises concernées, le personnel concerné et les riverains. C'est donc une commission élargie qui a pour but de faire partager les interrogations, les attentes, les améliorations si besoin. Ainsi cette instance assure la transparence entre l'exploitant, l'Etat, les élus, les salariés et les Riverains. Cette compétence est aussi élargie car il ne s'agit pas uniquement de vérifier la sécurité industrielle de l'exploitation du site mais aussi de prendre en compte l'aspect environnemental.

Monsieur Heuzé rappelle que cette commission prévoit cinq collègues qui représentent :

- l'Etat
- les Collectivités Territoriales
- les Riverains
- les Exploitants
- les salariés

La loi impose que soit constitué, pour cette commission de suivi de site, un bureau composé d'un représentant de chaque collègue.

Il est donc arrêté ce jour la composition du bureau :

- Le Président de la CSS : Monsieur le Sous Préfet Michel HEUZÉ
- Le Représentant des Collectivités Locales : M. Jacques CHAUMETTE, Maire de Saulx Marchais
- Le Représentant des Riverains : Mme CAPONE (Collectif des riverains des sites Storengy et GRT Gaz à Beynes)
- Le Représentant des Exploitants : M.Philippe MAUS, Chef du site de stockage souterrain de Beynes Storengy
- Le Représentant des Salariés : Mme Martine RAVARY

Présentation de GRTgaz : un acteur majeur de la chaîne gazière

Cette société anonyme créée en 2005 est détenue par ENGIE (74,7 %), la Société d'Infrastructures Gazières (SIG) (24,9 %) et les salariés GRTgaz (0,3 %). De plus, un contrat de service public a été signé en novembre 2015.

Ses missions sont les suivantes :

- transport du gaz naturel pour ses clients en sécurité, à un coût pertinent et avec fiabilité
- alimenter des destinataires à une pression contractualisée et garantir cette pression
- développer son réseau en fonction des besoins énergétiques de la France mais aussi assurer la sécurité de cet approvisionnement

GRTgaz est aussi engagé dans la transition énergétique car il représente le système énergétique français

aujourd'hui avec d'une part, le réseau énergétique et tous les moyens de production d'énergie électrique qui alimentent le réseau électrique, mais aussi de l'énergie renouvelable, et de l'autre côté le réseau de gaz naturel qui est lui-même alimenté par les explorations de production et les forages souterrains, et entre les deux il y a les moyens qui utilisent le gaz ou l'électricité ou les deux.

A l'avenir, le réseau GRTgaz constituera un outil à la fois souple et puissant pour répondre à l'ambition énergétique.

D'ici à 2030, 30 % de gaz consommé en France devrait être d'origine renouvelable c'est pour cela que des aujourd'hui des actions sont menées, notamment pour injecter du biométhane dans le réseau de gaz naturel, c'est une première source d'origine verte du gaz. L'électricité sera aussi un élément utilisé dans le futur (projection 2030 – 2050). Beynes est le plus grand réseau de gaz naturel d'Europe (2/3 de la France). Le site de Beynes est le plus grand réseau de gaz naturel haute pression d'Europe (32 000km), constitué de 9 artères, représente un noeud important autour de la région parisienne, alimente la région parisienne mais aussi l'ouest et le sud de la France.

Aujourd'hui, des travaux d'adaptation sont en cours compte tenu de la mise en place de la nouvelle station de compression :

- des travaux de raccordement de ce nouveau site
- des rénovations des pôles de régulation de l'interconnexion (3 pôles de connexion sont en cours de rénovation pour répondre à une question de fiabilité des installations et de mise en conformité)
- rénovation de l'automatisme

Ces travaux sont circonscrits au site de Storengy.

Monsieur le Sous-Préfet demande si le réseau s'étend à l'étranger et la réponse est que celui-ci s'étend en Allemagne via une filiale.

La finalité de GRTGaz est d'avoir le plus de souplesse possible en France.

Questions diverses :

L'interconnexion devait être déplacée : finalement, elle est maintenue avec une mise aux normes et de rénovation de l'installation existante (moins coûteux et moins d'impact sur l'environnement) elle est toujours dans une phase de rénovation, pour répondre aux besoins actuels, mais rien n'est décidé sur l'évolution et le déplacement de l'interconnexion (décision à l'horizon 2023). Il y a toujours une possibilité de faire des extensions ou aménagements sur le terrain à proximité ou dans l'enceinte du site, d'ici à 10, 20 ou 30 ans.

Avant l'intervention de Storengy, un membre de la commission demande s'il est possible de visiter le site. Storengy répond favorablement à une visite aux membres de la CSS tout en précisant que les accès sont extrêmement limités au regard de la sécurité, dès lors que la Préfecture les y incite, Monsieur le Sous-Préfet donne son accord immédiatement.

Présentation de STORENGY

Créée en 2008, Storengy est la filiale d'Engie dédiée aux activités de stockage du gaz naturel, elle regroupe 13 sites de stockage en France.

Elle a pour but de concevoir, construire et entretenir des sites de stockage souterrain, de les exploiter en commercialisant les prestations d'utilisation de ces infrastructures, de développer des sites pour répondre aux besoins de ses clients et favoriser la croissance du marché du gaz naturel européen.

La particularité de Beynes est d'avoir deux réservoirs superposés : Beynes supérieur (- 430 m / mer) et Beynes profond (- 740 m / mer). C'est un site de stockage en nappe aquifère, on injecte du gaz à forte pression et à grande profondeur dans la roche, le gaz vient prendre la place de l'eau dans le souterrain.

Storengy nous fait part du bilan du système de gestion de la sécurité qui donne lieu à une note synthétique annuelle transmise à l'administration (divers déclarations d'accidents, objectifs de prévention d'accidents majeurs, inspections/audits internes et externes, échanges réguliers avec les membres du CHSCT ainsi que des échanges mensuels avec les représentants du personnel).

En 2017, aucun accident mortel ou grave n'est à déplorer, 24 situations dangereuses ont été relevées.

Une analyse des déclarations d'accidents ou incidents sur les différents sites (en France et à l'étranger) permet l'élaboration et le suivi des plans d'actions découlant des accidents, les éléments les plus significatifs étant pris en compte dans le retour d'expérience du site. Une politique des accidents majeurs est mise en place par divers moyens. Un accent est mis sur l'observation au poste de travail par l'ingénieur sécurité Storengy des dimensions Facteurs humains et organisationnelles. D'ici à fin 2018, il est prévu une formation des officiers du SDIS 78 sur le site.

Le bilan des travaux réalisés fait état de la poursuite des travaux de raccordement des nouvelles installations de Beynes Supérieur, la compression sur le puits B02, la reprise du puits B21 en février-mars 2017 (contrôle et remise en état si besoin), la mise hors service d'installations historiques sur le site et la protection mécanique des antennes qui relient B46 et B125 (AP 14 février 2017).

Pour les travaux à venir, l'accent est mis sur la reprise du programme d'augmentation des mesures de sécurité sur les puits, la préparation du démantèlement des anciennes installations (enlèvement charbon actif, eau glycolée...) et la fin des travaux de mise en service des nouvelles installations.

Storengy s'implique également dans des actions locales et de communication :

- festival "Touches de Jazz"
- partenariat avec le Muséum National d'Histoire Naturelle
- Participation à la kermesse de l'école Victor Duruy
- 2 RDV avec les représentants des riverains
- 1 visite de M. Le Sous-Préfet de Rambouillet
- 2 RDV avec M. Le Maire de Beynes

En terme de développement de la biodiversité la société Storengy, une gestion différenciée des espaces naturels des sites est engagée, de l'éco-pâturage (moutons), et il est en projet la mise en place de ruches et d'arbres fruitiers sur le site hors zone process.

Concernant la transition énergétique, il est prévu de remplacer des anciens véhicules légers par des véhicules électriques, le passage à l'éclairage LED dans les bâtiments et la réduction des consommations énergétiques en vue d'être certifié ISO50001 (fin d'année 2018 – début 2019). L'éclairage du site est réduit autant que possible mais il faut le regarder comme le premier élément de maîtrise de la sûreté du site.

M. Alain Vauchelles, Maire de la commune de Marc fait part de ses interrogations à propos du problème des véhicules qui percutent le grillage du site et la surveillance possible dans ce cas. Storengy précise que les équipements sont conçus pour résister à ce genre d'agression puisqu'il existe plusieurs barrières de sécurité ainsi que des plots en béton autour de la structure. Les ouvrages sont dimensionnés pour résister à un certain nombre d'agressions susceptibles de se produire. M. Heuzé insiste sur le fait qu'au regard de l'actualité récente, le sujet de la sûreté (le dispositif de protection passif de prévention et des comportements qui l'accompagnent) est plus que jamais primordial.

Bilan de la DRIEE

Les présentations faites en séance sont consultables en ligne sur le site internet de la DRIEE à l'adresse suivante :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/stockage-souterrain-de-gaz-naturel-de-beynes-a2702.html>

Généralités

En premier lieu, la représentante de la DRIEE précise qu'auparavant la Commission de Suivi de Site était faite au niveau régional et qu'à présent elle est faite au niveau départemental, avec toujours l'appui de la région (4 stockages sur la région). Mme Faillard et M. Lambrecht sont les deux inspecteurs qui s'occupent des stockages des Yvelines, M. Pierron de la Direction Régionale apporte une vision globale sur les sites de la région.

Restitution de Madame FAILLARD, Inspectrice de la DRIEE

Storengy est un site Seveso Seuil Haut (Seveso III) depuis 2015. Ce site date de 1956 et il est en constante évolution. En 2012, le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) a été approuvé, et fin 2016, arrêt de l'ancienne centrale de compression.

En terme de situation administrative, l'exploitation du site a été réglementée par l'arrêté d'autorisation du 03/03/2009.

Par rapport à la dernière CSS, il y a eu la révision de l'étude danger et Arrêté du 14/02/2017 actant l'EDD et renforcement des prescriptions (MMR) ; la mesure principale est la protection mécanique des antennes qui relie B46 et B125 (mise en place en mai 2018).

Au niveau de l'impact sur l'environnement, l'arrêté n°2016-39176 du 28/07/2016 qui encadre les travaux de dépollution de l'Albien appelé "projet Albatros" qui a démarré en avril 2018.

Inspection du 20 avril 2017

Les thèmes abordés sont les suites de l'inspection du 18/03/2016, les installations électriques, la protection cathodique, l'entretien et le contrôle des EIPS, REX incidents / accidents, GS et le POI, pour lesquelles il a été constaté une non-conformité simple liée aux non conformités électriques et plusieurs remarques (plutôt d'amélioration).

Inspection du 4 juin 2018

Les thèmes abordés sont les suites des précédentes inspections, un point est fait sur l'interface avec GRTGaz, et également sur les différentes échéances des différents arrêtés préfectoraux, avec le suivi de la mise en place des MMR, et un point plus particulièrement sur le Système de Gestion de Sécurité (par rapport à tout ce qui est formation).

Suite à cette inspection, il y a eu une non-conformité notable liée aux non-conformités électriques récurrentes depuis plusieurs années pour lequel un projet de mise en demeure est actuellement en cours. Cette non-conformité est constatée depuis 2016.

Monsieur le Président s'adresse au représentant de la Société Storengy afin de connaître les raisons de la persistance des non-conformités (Storengy admet que des écarts anormaux constatés par elle-même dans la construction de certains éléments n'ont pas été traités, un plan d'action de rattrapage est en cours).

De plus, un constat de non-conformité simple pour la poursuite et la finalisation de la mise en place du plan d'inspection des mesures de maîtrise des risques, un plan de vérification qui n'a pas été finalisé.

Enfin 24 remarques ont été relevées en raison du fait que le champ d'inspection 2018 est beaucoup plus large que l'année précédente.

En terme de perspectives 2018 – 2019, il est prévu pour fin 2018, la poursuite des travaux de mise en sécurité de l'ancienne station de compression (élimination eau glycolée...) ainsi que l'instruction de la consigne d'exploitation qui a été mise à jour pour Beynes sup et Beynes production

En 2019, il y aura le démarrage du démantèlement de l'ancienne station pour laquelle il y aura également la mise en place d'un exercice POI en commun avec GRTgaz, l'instruction de dossiers de reprise de puits et plusieurs inspections de la DRIEE, l'engagement de la remise à jour du PPI.

La question est posée à l'exploitant afin de savoir combien de temps va prendre le démantèlement de l'ancienne station : l'objectif est de commencer en 2019 (les appels d'offres ont déjà été lancés) mais le délai n'est pas connu actuellement. Le diagnostic de sols est également à prendre en compte.

Il est observé que les nouvelles installations sont beaucoup moins bruyantes, ce qui est appréciable.

M. Heuzé évoque le sujet de la salle de spectacles dont la localisation se situe près du site. M. Bricault indique que le début des travaux sont prévus dans 4 mois, avec la prévision d'une réserve d'eau, tous les travaux de sécurité qui ont été demandés avec les sorties de secours ont été réalisés.

Présentation de GRTgaz

C'est une installation soumise à autorisation pour sa compression et à IED (installations de combustion) qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation.

C'est une installation soumise aux systèmes d'échanges SEQE (quotas CO2).

Elle a été mise en service progressivement avec un démarrage en juin 2016 pour une mise en service totale en début d'année 2018.

Il y a eu une inspection réalisée mi 2018 qui n'a pas relevé de non-conformité notable.

Les perspectives 2018-2019 seront de mettre en place d'autres inspections de la DRIEE, un contrôle inopiné des rejets atmosphériques ainsi que l'instruction du dossier de ré-examen (IED).

Divers

Il est signalé de porter un effort particulier à l'environnement en matière de plantation, le site a changé par rapport à il y a 10 ans mais il faut rester extrêmement vigilant et investir un peu plus sur des arbres un peu plus hauts mais un gros effort est tout de même constaté.

Il est noté qu'au niveau du PPRT 2012, il y avait des échéances à 2 ans (c'est-à-dire 2014) qui ne sont toujours pas réalisées, au niveau notamment :

- des panneaux de signalisation (la DRIEE va faire des recherches par rapport à ce qui a été fait sur d'autres sites)
- les informations sur les routes en forêt
- l'abribus de la Couperie.

En ce qui concerne l'abribus, la solution n'est pas facile puisqu'il se trouve en zone rouge, c'est un carrefour extrêmement dangereux, le problème est intégré mais c'est la complexité de sa résolution qui explique le délai. L'ONF a été également contacté à ce sujet mais reste évasif.

Il est soulevé également une fuite de gaz au niveau des puits, remarquée quelques années auparavant, de l'Albatros et nécessite une action d'aspiration (un système de pompage), en raison de la pollution par du gaz des nappes supérieures du puits. La situation actuelle est stabilisée, la poche est considérée comme fermée. Une mise en oeuvre de contrôle des puits est étalée sur 10 ans, un compresseur électrique a été mis en place le 19 avril et a une durée d'extraction qui est entre 3 et 10 ans.

Pour conclure, Monsieur Heuzé, Président de la Commission de Suivi de Site de Beynes, remercie les

exploitants de leur présentation, ainsi que tous les membres de la commission de leur attention.

Le Président de la Commission de suivi de site

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top, followed by a vertical stroke and a smaller loop at the bottom.

Michel HEUZÉ